

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 OCTOBRE 2012 À 20h30

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 septembre 2012, le Conseil Municipal conformément à la loi et légalement convoqué s'est réuni le 02 octobre deux mille douze à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

PRÉSENTS (6) : Mesdames Marie-Thérèse COMBET, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT – Messieurs Claude BERARD, Philippe GIRARD, Didier MARTIN-FARDON.

ABSENTS (7) : Mesdames Valérie MONTANIER, Marie-Ange SORRENTINO - Messieurs Sébastien ANDRE, Gérard BORDON, François COMBET, Denis QUEZEL-GUERRAZ, Michel VINIT.

ABSENTE EXCUSEE (1) : Madame Ingrid BORGHART.
Madame Ingrid BORGHART rejoint la séance à 23 heures.

PROCURATIONS (2) :

Madame Marie-Ange SORRENTINO donne procuration à Madame Madeleine LAPERROUSE.
Monsieur Gérard BORDON donne procuration à Monsieur Philippe GIRARD.

Lecture et approbation des comptes-rendus des réunions du 29/08/2012 et 25/09/2012.

Ordre du jour :

I. Délibération pour une demande de subvention au FDEC pour le réseau chaleur.

Il est nécessaire d'installer un filtre pour éliminer les boues dans les canalisations de notre réseau de chaleur. La société GEDI moins disante est chargée des travaux qui s'élèvent à 5 875,95 euros ttc et qui sont prévus au BP 2012. Ces travaux sont éligibles au FDEC pour l'année 2013. Nous demandons donc l'attribution d'une subvention et la possibilité d'anticiper les travaux.

Vote : 8 pour.

II. Délibération pour le renouvellement d'un contrat Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Le contrat d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe arrive à échéance le 31 octobre 2012 et doit être renouvelé pour un an.

Vote : 8 pour.

III. Délibération pour mandater SUNALP afin d'étudier l'installation de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, cette société propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux présentant une orientation favorable : la salle polyvalente et le hangar communal.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- installation aux frais de la commune avec récupération du produit de la vente de l'énergie.

- Coût d'installations : 155 000€ pour la salle polyvalente
132 900€ pour le hangar communal

- Revenus escomptés : 11 750€/ an pour la salle polyvalente
9 000€/ an pour le hangar

-mise à disposition de nos deux toitures avec paiement à la commune d'une redevance annuelle d'occupation de 2 000€ par bâtiment. La société SUNALP se charge de l'investissement et de l'entretien et récupère le produit de la vente de l'électricité.

Le contrat est établi pour 30 ans avec possibilité de rachat de l'installation si la commune le souhaite.

Nous écartons la première proposition car trop onéreuse pour le budget communal.

Nous proposons de mandater SUNALP pour une étude affinée de la 2^e solution à titre gratuit.

Vote : 8 pour

IV. Délibération pour le lancement d'une procédure de biens vacants sans maître.

Cette procédure permet de faire retomber ces terrains dans le domaine communal et nécessite 6 mois d'instruction.

Trois secteurs sont concernés :

-Le Chaney

Pour 2 parcelles :

- Parcelle C n° 444 de 221 m²
- Parcelle C ° 437 de 264 m²

-Le Pérel

Pour 2 parcelles

- Parcelle B n° 812 de 275 m²
- Parcelle B n° 837 de 1 030 m²

-Le Mont

Pour 3 parcelles

- Parcelle K n°105 de 43 m²
- Parcelle K n°352 de 175 m²
- Parcelle K n°358 de 36 m²

Vote pour autoriser le Maire à lancer la procédure : 8 pour

V. Délibération sur le choix de l'urbanisme pour le lancement du P.L.U.

La procédure P.L.U. est lancée depuis juin 2011.

Nous devons choisir l'urbaniste qui va accompagner la commune dans l'élaboration de ce plan.

Suite à l'appel d'offres, 4 candidats se sont fait connaître. Après entretiens, nous proposons de retenir le cabinet EPODE. Coût de la prestation 31 700 € pour 3 ans

Vote : 8 pour

Il faudra envisager la création d'une commission « urbanisme » composée d'élus, de non élus, d'acteur locaux.

VI. Délibération sur la proposition du périmètre de la future Communauté de Communes.

En 2011, nous nous étions positionnés contre le périmètre proposé (14 communes du canton, plus de la commune d'Epierre). Ce périmètre a été entériné par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et validé par arrêté préfectoral. Le conseil doit voter à nouveau pour exprimer sa position.

A 23h, arrivée de Mme Borghart.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le périmètre proposé par l'arrêté préfectoral du 23/07/2012 et souhaite maintenir la position prise en 2011. Il précise que même si nous avons toujours appelé de nos vœux depuis 2008, à un élargissement de notre communauté de communes à l'ensemble des communes du canton, Sainte-Marie-de-Cuines donne un avis défavorable sur le périmètre qui propose d'intégrer à la CCVG les 11 autres communes du canton de La Chambre et la commune d'Epierre car nous nous interrogeons fortement sur la notion de bassin de vie et notamment sur le rattachement de la commune d'Epierre, plus proche du chef-lieu d'Aiguebelle que celui de La Chambre. Les citoyens aussi en sont conscients puisqu'ils nous en ont fait part.

De plus, le Conseil Municipal indique que la gestion de certaines structures, comme le syndicat du collège, de la maison de retraite, de la halte garderie et de l'école de musique ne concernent pas la commune d'Epierre. Nous savons par expérience qu'il est difficile d'assurer le fonctionnement d'une communauté de communes à trois, à quatorze cela sera d'autant plus complexe alors ne rajoutons pas des cas particuliers. Cela risque d'engendrer de nombreuses difficultés d'organisation. Au lieu d'imposer un périmètre résultant d'un simple découpage géographique, il serait préférable de privilégier les compétences à mutualiser entre chaque commune, et se demander « que voulons-nous faire ensemble ? Quel avenir voulons-nous construire pour notre territoire ? ». Nous émettons également le vœu que la représentativité de

chaque commune au sein de la communauté de communes se fasse sous la forme de la parité (le même nombre de délégués pour chaque commune), comme c'est le cas actuellement à la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon.

Vote : 9 pour

VII. Questions diverses.

- Un exercice PPI grandeur nature aura lieu le 22 octobre à Arkema avec déclenchement de notre Plan Communal de Sauvegarde. La commune de Sainte Marie est désignée pour accueillir le Poste de Commandement.

- Le nom de la rue de la Crouze (vers Hôtel Ibis Budget) est à entériner afin d'être reconnue par le service du cadastre des impôts.

- Un projet de tunnel de lavage sera présenté lors d'un prochain conseil.

- La Chambre d'Agriculture de la Savoie présentera prochainement au conseil municipal le diagnostic agricole qu'elle a élaboré dans le cadre de la réalisation du PLU et de la destination du foncier communal.

- Enseigne de bricolage : l'acquéreur accepte pour l'achat du terrain, un prix de 40€/m² qui sera délibéré prochainement.

- A la demande du club de tennis de table de La Chambre, nous mettrons à disposition notre salle polyvalente si nécessaire.

- Le Club Boulistes de Sainte Marie accueille le Congrès du Comité de Maurienne, la commune participe à hauteur de 60 € pour l'apéritif.

- Le dimanche 7 octobre : « Cheval Notre Passion » organise la fête de l'association au centre équestre de Bonvoisin.

- Accueil périscolaire : la fréquentation est en baisse et un point sera fait avec DECLICC aux vacances de Toussaint.

- Claude BERARD informe le conseil d'une prochaine mise à jour du tarif de location des salles communales.

- Des administrés ont pris contact avec la société de chasse pour les dégâts causés par les sangliers.

La séance est levée à 00h35